



**ANNEXE N°2 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES**  
**Examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe  
exceptionnelle, session 2025, du ministère de la culture**

Formulaire à téléverser dans Cyclades, **au plus tard le 4 novembre 2024 avant minuit, date et heure de Paris.**

**CERTIFICAT MÉDICAL : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES**  
**POUR LES CANDIDATS RECONNUS TRAVAILLEUR HANDICAPÉ**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

docteur en médecine, médecin agréé de l'administration, certifie que  
Mme/M. \_\_\_\_\_

Inscrit(e) à l'examen professionnel de de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle session 2025  
Demeurant \_\_\_\_\_

- est atteint(e) d'un handicap qui ne nécessite pas un aménagement d'épreuves.  
 est atteint(e) d'un handicap mais ne souhaite pas bénéficier d'un aménagement d'épreuves.  
 est atteint(e) d'un handicap qui justifie l'application des dispositions suivantes : **cocher et/ou renseigner le tableau ci-dessous :**

Type d'aménagements	Épreuve orale d'admission
Majoration d'un tiers-temps	
Utilisation d'une machine à écrire, d'un ordinateur (à préciser)	
Assistance d'un(e) secrétaire	
Assistant spécialiste d'un mode de communication pour les candidats handicapés auditifs	
Accessibilité des locaux	
Aucun aménagement demandé	
Autres aménagements (à préciser)	

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature :**

Ce document est disponible dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».



**ANNEXE N° 2BIS : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE**

**Examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle  
session 2025, du ministère de la culture**

Formulaire à téléverser dans Cyclades, **au plus tard le 13 décembre 2024 avant minuit, date et heure de Paris.**

**CERTIFICAT MÉDICAL : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES POUR LES  
CANDIDATS RELEVANT DU DÉCRET N° 2017-1748 DU 22 DÉCEMBRE 2017**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Docteur en médecine, médecin agréé de l'administration, certifie que  
Mme/M. \_\_\_\_\_

Inscrit(e) à l'examen professionnel de l'examen professionnel de de secrétaire de documentation de classe  
exceptionnelle, session 2025

Demeurant \_\_\_\_\_

**Le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour  
l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat, définit les situations pour lesquelles  
l'épreuve orale peut se dérouler en visioconférence. Cocher la situation du candidat qui s'y rapporte :**

état de grossesse

état de santé

qui ne nécessite pas l'organisation de l'épreuve orale d'admissibilité en  
visioconférence.

qui justifie l'organisation de l'épreuve orale d'admissibilité en visioconférence

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature :**

La visioconférence est organisée par le BRECOMEP comme mentionné à l'article 7.3 de la brochure d'informations  
du concours.

Ce document est également disponible dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique  
« Les formulaires ».

Le candidat doit faire parvenir ce document selon les modalités prévues dans l'arrêté d'ouverture du concours et la  
brochure d'informations.

